



Réunion du Conseil Communautaire

PROCES VERBAL

Séance du 18 janvier 2017

TANINGES

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit janvier, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 11 janvier 2017

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Laurette BIORDE, Maryvonne DELLANDREA, Marise FAREZ, Martine FOURNIER et Annie JORAT Messieurs Éric ANTHOINE, Claude BARGAIN, Simon BEERENS-BETTEX, Stéphane BOUVET, Alain DENERIAZ, Régis FORESTIER, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Pierre HUGARD, Yves LAURAT, Jean-Charles MOGENET, Sébastien MONTESSUIT, Daniel MORIO, Paul RESTOUT et Joël VAUDEY
Nombre de Membres présents : 19	
Nombres de suffrages exprimés : 25	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Monsieur Arnaud BOSSON, a donné pouvoir à Madame Annie JORAT Monsieur Bernard CARTIER, a donné pouvoir à Madame Martine FOURNIER Monsieur Xavier CHASSANG, a donné pouvoir à Monsieur Simon BEERENS-BETTEX
Votes Pour : 25	Monsieur Alain CONSTANTIN, a donné pouvoir à Monsieur Yves LAURAT Monsieur Pascal RUM, a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BOUVET Monsieur Régnald VAN CORTENBOSCH, a donné pouvoir à M. Éric ANTHOINE
Votes Contre : 0	Étaient absents, non représentés : Madame Nadine MONTFORT Monsieur Patrick COUDURIER Monsieur Guillaume MOGENIER
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : M. Simon BEERENS-BETTEX Le quorum est atteint.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h35

**L'appel est fait.
Les pouvoirs sont annoncés.**

En préambule, M. BOUVET souhaite une bonne année à tous les conseillers communautaires.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2016 (annexe n°1)

Monsieur le Président procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre dernier.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Simon BEERENS-BETTEX est nommé secrétaire de séance.

FINANCES

3. Autorisations relatives aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (DEL2017-01)

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal :

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif 2016 et des décisions modificatives s'élèvent à 1 306 614 €, non compris le chapitre 16 (remboursement de la dette). Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 326 653 €.

Le Conseil Communautaire est saisi afin d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition ajustée suivante :

- Pour le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 61 000 €
- Pour le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 67 000 €
- Pour le chapitre 21 – Immobilisation corporelles : 197 000 €

Budget Annexe des Ordures Ménagères :

Pour mémoire, les dépenses d'investissement du budget primitif annexe des ordures ménagères 2016 et des décisions modificatives s'élèvent à 2 748 383 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 369 595 €.

Le Conseil Communautaire est saisi afin d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe des ordures ménagères, avant le vote du budget primitif 2017, selon la répartition ajustée suivante :

- Pour le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 200 000 €
- Pour le chapitre 23 – Immobilisations en cours : 480 000 €

Par conséquent, afin d'éviter toute interruption dans la réalisation des actions de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2017 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 326 653 € au total, dont :
 - o Pour le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 61 000 €
 - o Pour le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 67 000 €
 - o Pour le chapitre 21 – Immobilisation corporelles : 197 000 €

- **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater sur le budget annexe des ordures ménagères avant le vote du budget primitif 2017 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 369 595 €.au total, dont :
 - o Pour le chapitre 21 – Immobilisation corporelles : 200 000 €
 - o Pour le chapitre 23 – Immobilisations en cours : 480 000 €

ENFANCE/JEUNESSE/CULTURE

4. Versement d'avances de subventions aux prestataires de service et associations (DEL2017-02)

Dans l'attente du vote du budget et afin de permettre le fonctionnement et de conforter le besoin de trésorerie de certains prestataires de services et associations financés par la Communauté de Communes, **le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une avance de subvention au titre de l'année 2017, correspondant à 25% de la subvention allouée en 2016, conformément aux sommes inscrites dans le tableau ci-dessous :

	Association	Subvention versée en 2016	Avance 2017 proposée
Écoles de musique	Samoëns	13 000,00 €	3 250,00 €
	Châtillon-sur-Cluses	18 500,00 €	4 625,00 €
	Sixt-Fer-à-Cheval	12 000,00 €	3 000,00 €
	Taninges – Mieussy	15 000,00 €	3 750,00 €
Enfance / jeunesse	Les Loupiots	135 000,00 €	33 750,00 €
	Les P'tits Bouts Taninges	139 300,00 €	34 825,00 €
	Les P'tits Bouts Mieussy	77 386,00 €	19 346,50 €
	Les Petits Montagnards	42 000,00 €	10 500,00 €
	Le Clap Jacquemard	81 200,00 €	20 300,00 €

- **DE S'ENGAGER** à prévoir les crédits correspondants au Budget Primitif de 2017.

RESSOURCES HUMAINES

5. Création d'un poste d'adjoint d'animation (DEL2017-03) (Annexe 2)

M. BOUVET précise qu'il s'agit de pérenniser le poste de M. TOMASZEWSKI compte tenu du travail satisfaisant qu'il a fourni dans le cadre de la gestion de l'ALSH La Marmotte et de la collaboration avec les autres centres. Il souligne également la qualité des animations mises en place.

Mme VERPILLOT ajoute qu'il suit à compter du mois de janvier 2017 et pour une durée totale de 18 mois une formation BPJEPS afin de développer ses compétences, ce qui apportera une réelle plus-value pour les projets de l'intercommunalité.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 relatif aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoint d'animation territoriaux,
VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Considérant la nécessité d'un responsable pour la gestion du Centre de Loisirs sans Hébergement La Marmotte à Samoëns, il apparaît opportun de prévoir la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet,

Considérant la nécessité d'approuver la création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE CRÉER** un poste permanent à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, d'Adjoint d'Animation à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **DE FIXER** la rémunération et la durée de carrière de cet agent selon la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi des Adjoints d'Animation,
- **DE COMPLÉTER** en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité tel que présenté en annexe,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget Primitif 2017,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

DIVERS

6. Questions diverses

CLECT

M. BOUVET informe les conseillers communautaires de l'organisation le 16 janvier de la réunion d'installation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. M. MORIO a été élu Président de cette Commission à l'unanimité et Mme JORAT Vice-Présidente à l'unanimité également. M. BOUVET remercie par avance les membres de la CLECT pour le travail important qui sera conduit par eux en cette première année de transfert de charges (compétence promotion du tourisme, Arve Pure, Sage).

Périmètre du SCoT

M. BOUVET précise que l'avis sur le périmètre du SCoT sera inscrit en débat préparatoire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau.

M. DENERIAZ ajoute que les avis sont encore très partagés à en croire la presse.

M. BOUVET précise que les échanges se poursuivent avec les autres Présidents des intercommunalités concernées, notamment sur la question de la représentativité (en fonction de la population ou en nombre égal de représentants par EPCI).

Compétence « Promotion du tourisme »

M. DENERIAZ explique qu'il a été interpellé par l'office du tourisme qui se trouvera en situation de rupture de trésorerie à la fin du mois de janvier.

MM. BOUVET et VAUDEY lui précisent que des éléments de réponses ont été donnés lors de la réunion qui s'est tenue ce jour en Préfecture. Dans un premier temps, les communes peuvent verser 1/12^{ème} de la subvention annuelle au titre de la compétence animation, dans l'attente de connaître avec précision la répartition des charges entre les compétences animation et promotion. Un ajustement interviendra ensuite en cours d'année.

M. BOUVET ajoute que la réunion avec les services préfectoraux avait pour but de préciser les modalités de transfert. Le Comité de Pilotage travaillera sur les différentes solutions possibles et fera une proposition au Conseil Communautaire.

Se pose la question du périmètre suite aux délibérations prises par les communes de Mieussy et Taninges pour demander le classement de leur office en 1^{ère} catégorie et dans un second temps le classement en station de tourisme. Cette question devrait être débattue lors de la réunion prévue le 25 janvier avec les communes et offices.

Concernant les délais, M. BOUVET précise que la promotion du tourisme est une compétence de l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier. En conséquence, un office de tourisme intercommunal, la mutualisation des moyens et des conventions de mise à disposition doivent être mis en place à l'échelle de la CCMG (y compris avec Samoëns). Le territoire dispose d'un certain délai pour ce faire, même s'il convient d'avancer rapidement sur ces questions.

M. DENERIAZ demande s'il est possible pour les communes de Mieussy, Taninges et Samoëns de déroger au transfert de la compétence.

M. BOUVET lui répond que la circulaire parue en décembre dernier offre cette possibilité aux communes si ces dernières délibèrent pour demander le classement de leur office en catégorie 1 et leur classement en station de tourisme. Les délais d'instruction étant d'environ un an pour chacune des démarches de demande de classement. Au-delà de ce délai de deux ans, si la demande de classement est refusée, la compétence devient intercommunale. Il ajoute que, dans le cas de Sixt-Fer-à-Cheval, le classement de l'office en catégorie 1 aurait peut-être pu être obtenu, mais par le classement en station de tourisme faute d'avoir les infrastructures nécessaires.

M. LAURAT ajoute que les demandes de classement faites par les communes de Taninges et Mieussy ont été sollicitées par les opérateurs eux-mêmes. Il considère que cette démarche est intéressante en matière de développement touristique, d'autant plus qu'elle donne lieu à une bonification de la DGF en cas d'obtention du classement. La question du développement touristique se pose néanmoins à l'échelle intercommunale et la rencontre avec les offices le 25 janvier permettra d'avancer dans ces réflexions.

Réunion de l'association des maires

M. GRANDCOLLOT souhaite faire part de diverses informations fournies lors de la réunion de l'association des maires :

- Dans le cadre des opérations immobilières des collectivités, les seuils à partir desquels le Service des Domaines doit être consulté ont changé depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour les acquisitions immobilières, ce seuil passe de 75 000 € à 180 000 €.
- L'association alerte les collectivités sur les modifications de RIB transmises par certaines entreprises, il pourrait s'agir de démarches frauduleuses.
- La plate-forme de location chez l'habitant « Airbnb » a mis en place la collecte automatique et le reversement de la taxe de séjour dans plusieurs municipalités françaises et étendra cette démarche en 2017.

Vidéosurveillance

M. BOUVET a été interpellé par la gendarmerie au sujet de la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans certains points stratégiques de la Vallée. Ce dispositif peut s'avérer efficace dans la lutte contre la délinquance, en particulier sur des territoires enclavés. Une réflexion doit être menée quant à cette proposition.

Zones d'activités

M. BOUVET explique que le recensement effectué par les services de la CCMG a mis en exergue le manque de terrains constructibles disponibles sur le territoire pour y créer des zones d'activités. De ce fait, la stratégie a été modifiée pour s'orienter sur la recherche de friches industrielles. Des rendez-vous sont prévus avec les propriétaires privés, notamment sur la commune de Tanninges. Les terrains pourraient être réaménagés par la Communauté de Communes si elle se porte acquéreur afin de répondre aux demandes des artisans et éviter ainsi leur départ hors du territoire de la CCMG.

Collecte des ordures ménagères

M. DENERIAZ rappelle sa demande faite en réunion de bureau quant à l'amélioration de la collecte des ordures ménagères à l'occasion des vacances scolaires de février.

Mme VERPILLOT lui répond que des échanges ont été nécessaires avec la COVED et des propositions ont été faites par M. DURET ce jour.

M. BOUVET en a également parlé avec M. CARTIER et le Directeur de la COVED et confirme que des propositions seront faites afin de répondre à l'augmentation de la collecte.

Radio Giffre

M. ANTHOINE informe que l'association souhaite installer trois nouveaux émetteurs à Tanninges, Mieussy et Châtillon afin de développer la diffusion de la radio sur le territoire. Les demandes sont en cours. Il précise également que la Commission 4 a donné un avis favorable au renouvellement de la convention d'objectifs avec Radio Giffre et au versement de la subvention annuelle de 15 000 €. Cette proposition sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

FIN DE LA SÉANCE A 20h30